

## **Le paysage horticole de la Caraïbe, ou ... le territoire apprivoisé**

*Catherine BENOÎT,  
EHESS, CEA<sup>1</sup>*

Les sociétés caraïbéennes sont issues de la colonisation européenne dans le nouveau monde, du génocide des populations amérindiennes, et de la transplantation de populations d'origine africaine, violemment arrachées de leur terre d'origine et réduites en esclavage. Ces colonies prévues au départ pour être des colonies de peuplement ont été mises en valeur, avec la découverte de la fabrication du sucre, pour satisfaire les intérêts économiques des métropoles européennes. Les paysages de champs de monoculture de canne ou de bananes sont les témoins du système de plantation.

En partant de ces données, un certain nombre d'analyses consacrées à la Guadeloupe et à la Martinique, ont souligné le fait que les descendants des esclaves africains ne pouvaient, du fait de la coupure violente et de l'arrachement brutal de la terre originelle, de la non-inscription des généalogies esclaves dans le sol de l'île, et d'une économie de dépendance dans le cadre de la départementalisation, clamer leur origine en référence à ce sol, ou s'appropriier l'espace insulaire<sup>2</sup>. Récemment, E. Glissant a proposé de distinguer l'identité-racine de l'identité-relation, qui serait le propre des sociétés créoles de la Caraïbe ou de l'océan indien<sup>3</sup>. Pour la première qui "a ensouché la pensée de soi et du territoire" par un mythe d'origine et la violence cachée de la filiation, le sol est un territoire qui en autorise la conquête de nouveaux. Pour la seconde, qui est avant tout le vécu des contacts de cultures, le sol n'est pas vécu comme territoire. Or, si l'on déplace son regard du champ de monoculture de la plantation esclavagiste ou des grandes propriétés actuelles vers une autre forme de mise en valeur du sol, à savoir les jardins, il apparaît qu'il existe bien une territorialisation de l'île<sup>4</sup>. Le paysage horticole traduit une appropriation de l'espace insulaire différente de celle qui a présidé à l'élaboration du paysage agraire<sup>5</sup>.

A partir de l'exemple guadeloupéen, cet article s'attache à décrire les différents jardins du paysage horticole caraïbéen, avant de montrer comment ils sont aujourd'hui et ont été dès les débuts de la colonisation pour les populations esclaves, la première, voire la seule territorialisation possible de l'île.

### **Le paysage horticole de la Guadeloupe**

L'étude des systèmes agraires dans la Caraïbe a eu essentiellement pour objet les techniques et les modes de production de ceux de la plantation ou de ceux des grandes exploitations qui lui ont succédé. L'intérêt porté aux champs de monoculture de canne et aux plantations de caféiers, de cacaoyers ou de bananiers a eu pour conséquence de négliger l'importance des jardins dans le fonctionnement de la plantation. La prédominance de la canne est à l'origine de l'élaboration du

---

<sup>1</sup> Chargée de conférences à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Chercheur associé au Centre d'Etudes Africaines.

<sup>2</sup> Affergan 1983; Flagie 1993; Glissant 1981

<sup>3</sup> Glissant 1990

<sup>4</sup> Par territorialisation, j'entends, à la suite de J. Bonnemaïson, la relation sociale et culturelle qu'un groupe entretient avec l'environnement dans lequel il évolue, et non l'appropriation quasi biologique d'un territoire au sens où la conçoit l'éthologie Bonnemaïson 1981.

<sup>5</sup> Barrau 1976, 1978, 1986; Ishizaka 1987; Mintz 1960, 1967, 1973, 1983

concept de société de plantation, à partir duquel ont été pensées de manière quasi exclusive l'évolution et le fonctionnement des sociétés caraïbéennes. Pourtant, les sciences sociales anglo-saxonnes se sont intéressées depuis plus de vingt ans au petit paysannat et à l'horticulture dans la Caraïbe<sup>6</sup>, alors que les sciences sociales et des recherches agronomiques de tradition française s'y consacrent depuis peu<sup>7</sup>.

A la Guadeloupe comme dans l'ensemble de la Caraïbe, les habitants des zones rurales de l'île – même s'ils travaillent occasionnellement dans les champs de canne –, déploient leurs activités horticoles, dans un espace dont les deux pôles sont d'une part le jardin de case, et d'autre part le jardin vivrier. Est appelé jardin de case, l'espace habité, considéré dans ses dimensions matérielles et sociologiques, comprenant le jardin, la case et ses constructions annexes<sup>8</sup>. Les cases entourées du jardin lui-même bordé d'une haie, présentent leur façade la plus longue vers le chemin d'accès. Une allée conduit du chemin de desserte vers la case et la galerie où sont reçus les visiteurs. L'espace ainsi traversé est la cour-avant - *douvan kaz* -, lieu ostentatoire où le long de l'allée et jusqu'aux limites de la parcelle sont disposées des plantes de taille moyenne aux fonctions le plus souvent ornementales. Les abords de la case sont soigneusement entretenus, balayés. Les activités de la maisonnée se déroulent à l'arrière de la case, dans un espace appelé cour-arrière – *déryé kaz* -. C'est un espace difficile d'accès : il faut, soit traverser la case, soit franchir des allées de plantes comprenant des plantes magiques, ou gravir des marches d'escalier avant d'y arriver. L'aspect de la cour-arrière tranche singulièrement sur celui de la cour-avant, le désordre et la saleté y sont autorisés. Des arbres fruitiers entourent cet espace et les enfants y jouent souvent. C'est là que se trouvent les parcs à animaux, que l'on tue volailles et porcs. Certaines fonctions même dans les maisons modernes, comme préparer le repas, se laver, laver le linge, peuvent se réaliser dans la cour-arrière et non pas à l'intérieur de la maison. La case, qu'il s'agisse d'une case en bois de deux pièces, d'une case aménagée<sup>9</sup>, ou d'une luxueuse villa, est avant tout le lieu où l'on dort, où l'on mange le soir très tard, où l'on regarde la télévision, où l'on repasse le linge, bref de ce qui est du ressort de l'intimité. Le jardin vivrier qui a pu devenir le jardin cultivé à des fins commerciales est éloigné de la maison. Il est souvent désigné par le terme de "jardin créole", expression un peu réductrice du système actuel de polyculture vivrière<sup>10</sup>. Alors que le jardin de case est le domaine de la femme, celui-ci est entretenu par l'homme qui y cultive les produits essentiels à l'alimentation de la maisonnée : ignames, tubercules, différentes sortes de pois, des légumes, des fruits et des épices.

Les jardins guadeloupéens, vivriers ou de case, se définissent en totale opposition au champ. Ce sont des écosystèmes diversifiés, où foisonnent diversité végétale et animale, au contraire des champs de monoculture de l'ancienne habitation ou des exploitations agricoles d'aujourd'hui, écosystèmes spécialisés<sup>11</sup>. Une "relation d'amitié respectueuse"<sup>12</sup> caractérise les relations qu'entretiennent les hommes avec les plantes de leurs jardins : on parle aux plantes

<sup>6</sup> En plus de S. Mintz op. cit. Cf. Beckford 1985; Berleant-Schiller et Pulsipher 1986; Fredrich 1978; Kimber 1966, 1973; Horowitz 1960b, 1967, 1971

<sup>7</sup> Cf. pour la Guadeloupe et la Martinique Barrau 1976, 1978, 1986; Barrau et Montbrun 1978; Barrau, Peeters, et Gilloire 1986; Bory 1982, Chivallon 1992, 1995; Crabos 1983; Delawarde 1935a, 1935b, Etiffier-Chalono 1985, François et Grandguillotte 1986; François, Granguillotte, et Joseph 1985, Gilloire 1983, Lasserre 1965, 1972; Lawson-Body 1990, Horowitz 1967, Peeters 1976, 1984; Rabot 1982.

<sup>8</sup> Dans la tradition anglo-saxonne, cet espace habité est nommé "dooryard garden", "back-yard garden", "home garden" ou "kitchen garden".

<sup>9</sup> Est ainsi désignée la case en bois à laquelle a été adjointe des pièces en béton.

<sup>10</sup> Le jardin vivrier a fait au cours de ces dernières années l'objet d'une recherche pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle INRA, ORSTOM, Universités de Montpellier et de Toulouse présentée par L. Degras lors d'un colloque sur les "Systèmes de production agricole caribéens et alternatives de développement" Degras 1985.

<sup>11</sup> Les écosystèmes dans lequel l'homme évolue sont de deux types. Les "écosystèmes généralisés", selon la définition de D. R. Harris (Harris 1969), possèdent une grande variété d'espèces végétales ou animales, représentée chacune par un petit nombre d'individus. C'est le cas des jardins de case et des jardins vivriers des zones tropicales. Les "écosystèmes spécialisés" quant à eux, selon la définition qu'en donne O. H. Frankel (Frankel 1959), possèdent un nombre restreint d'espèces végétales ou animales mais représentée chacune par un grand nombre d'individus. C'est le cas du champ de blé des zones tempérées.

<sup>12</sup> Haudricourt 1962 p. 42

avant de cueillir certaines de leurs feuilles ou de leurs bourgeons pour ne pas les attrister ou pour encourager leur croissance, et le traitement de chaque tubercule est individualisé. C'est pourquoi il convient, à la suite d' A. G. Haudricourt, de parler d'horticulture plutôt que d'agriculture pour caractériser les modes de mise en valeur du sol où la plante cultivée est l'objet de soins attentifs et individuels, et où le sol est considéré avec soins. Les productions des jardins sont destinées à la consommation familiale et locale et non à l'exportation. D'ailleurs l'histoire coloniale américaniste distingue les "vivres", obtenus dans les jardins et destinés à la consommation locale, des "denrées", cultures commerciales qui proviennent des champs, destinées à l'exportation. Ce sont des techniques agricoles et un calendrier cultural, autres que ceux requis pour le champ de l'habitation qui gouvernent l'exploitation des jardins. Ces jardins situés dans les mornes, ou dans la forêt sont travaillés à la main. L'outillage est sommaire : coutelas, fourche et houe, peu de produits chimiques sont utilisés. La main-d'œuvre est essentiellement familiale, ce sont surtout les hommes qui y travaillent, les femmes et les enfants pouvant assurer de petits travaux d'entretien. Le calendrier cultural pour planter, sarcler et récolter, est basé sur la lune, les saisons, ainsi que sur les qualités prêtées au sol. Au milieu de ce siècle, le jardin vivrier relevait encore du système des cultures itinérantes sur brûlis, hérité des amérindiens. Il s'agissait alors plus de l'annexion temporaire d'une portion de la nature, que de sa transformation durable. Aujourd'hui, les jardins en forêt qui viennent d'être défrichés, deviennent au bout de deux ou trois ans des jardins stabilisés, structurés et ordonnés que le cultivateur borde d'une lisière et exploite sur plusieurs dizaines d'années. Des changements notables dans l'exploitation de ces jardins interviennent cependant depuis plusieurs années, le jardin vivrier pouvant être exploité à des fins commerciales. Des typologies ont été proposées qui distinguent suivant des critères botaniques, économiques et agronomiques, le jardin de case, le jardin vivrier d'autosubsistance et le jardin commercial. Il y a passage d'un modèle "écologique" que représentent les jardins de case et les jardins traditionnels à un modèle "économique" qu'est le jardin vivrier commercial : main-d'œuvre de moins en moins familiale, achat de semences cultivées, utilisation croissante de produits chimiques pour les jardins dont la production est destinée à la vente <sup>13</sup>. Le jardin de case, quant à lui, contient une profusion de plantes et d'arbres aux fonctions alimentaires, ornementales, médicinales, et magiques. La diversité des espèces végétales est d'autant plus grande que les arbres accueillent sous leur ombrage des arbustes qui eux-mêmes abritent des plantes.

Produit de représentations et de pratiques à la fois horticoles et sociales, le jardin de case traduit une notion de personne et une vision du monde où la plante, l'arbre et le sol sont des intermédiaires entre les occupants des jardins, l'environnement social et celui des morts<sup>14</sup>. Le jardin de case est organisé en "coquilles" que les visiteurs et les occupants pénètrent par des labyrinthes et des seuils. Dans le cadre d'un vécu persécutif de la maladie, du mal et du malheur, les coquilles ont pour fonction de protéger les habitants du jardin de case des agressions extérieures qui peuvent venir des visiteurs, des voisins, et des esprits des morts. La première coquille comprend les plantes magiques aux limites de la l'espace habité, la seconde correspond à la zone soigneusement balayée autour de la case, la troisième est constituée par les murs de la case sur lesquels peuvent être ajoutés des protections. Les coquilles gèrent deux types de protection. Une première, contre les étrangers et les voisins : plantes protectrices en façade, propreté des abords de la maison et ordre de l'espace, où les étrangers sont autorisés à pénétrer. Une seconde, contre les esprits : propreté, désordre dans certaines pièces de la maison,

<sup>13</sup> Cf. Paquette 1978. En Martinique, M.E. Etiffier-Chalono distingue ainsi trois types de jardins : le jardin de case, le jardin traditionnel et le jardin dont la majeure partie de la production est destinée à la vente Etiffier-Chalono 1985. Pour la Guadeloupe, D. Crabos parle de jardins complémentaires ou pas de revenus agricoles dans le cas des deux premiers jardins et de jardin -spéculation pour le troisième type de jardin Crabos 1983. Enfin C. Rabot établit également une typologie de quatre types de jardins en fonctions de la structure et de l'architecture de la végétation (Rabot 1982).

<sup>14</sup> Cf. Benoît 1990. J'emploie le terme de "coquille" dans le sens où G. Bachelard dans "La poétique de l'espace" Bachelard 1957, puis A. A. Moles et E. Rohmer dans "Psychologie de l'espace" l'ont défini Moles 1972. La "coquille" est une des enveloppes protectrices, symboliques ou non qui entourent le corps et l'isolent ou au contraire le lient à l'environnement.

et plantes, faisant barrage aux vents, ou à l'angle de la chambre. Cette organisation en coquilles rejoint les théories médicales populaires du corps où le corps doit être bouclé, fermé, protégé du monde environnant qu'il s'agisse du milieu "naturel", du monde social ou de l'au-delà<sup>15</sup>. Cette protection de l'individu, de la naissance jusqu'à la mort, se fait par l'ingestion de divers breuvages dès les premiers jours qui suivent la naissance, de massages tout au long du cycle de vie qui visent à refermer le corps, d'un port de "garde corps", d'un contrôle sévère des relations sociales et des relations avec les morts. Le jardin de case guadeloupéen, objet des mêmes représentations et soins que le corps est vécu au plus près de son sens étymologique de clôture. Les jardins en tant qu'espaces grandement maîtrisés, gérés et en tant que médiateurs symboliques avec l'environnement traduisent bien l'existence d'une territorialité de l'espace insulaire. Ils ont été aussi le premier lieu de son accomplissement.

### **Esclavage et territorialisation de l'espace insulaire**

En effet, les jardins ont existé au sein même de l'habitation et ont été, malgré les pouvoirs de déshumanisation de l'entreprise esclavagiste, qui visait à faire de l'esclave un bien meuble, des lieux d'appropriation d'un sol imposé par la force. Dès le début de la colonisation les esclaves ont exploité, parfois sous la contrainte, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes, des jardins autour de leur case et des jardins vivriers situés aux confins de l'habitation. La présence des jardins sur les habitations est étroitement liée à la manière dont le colon a décidé de résoudre la question économique de l'alimentation des esclaves. S'il décidait de nourrir les esclaves, il devait certes payer pour fournir la ration alimentaire appelé ordinaire, constitué de produits en provenance de la métropole, mais il disposait entièrement de tout le temps de travail de l'esclave corvéable à merci. Sa seule contrainte était de veiller à ce que l'esclave puisse fournir un maximum de travail sans périr de faim. A l'inverse, si le colon octroyait un lopin de terre que les esclaves pouvaient mettre en valeur sur les quelques heures que celui-là leur abandonnait pour travailler pour eux-mêmes, il n'avait certes pas d'argent à dépenser mais perdait des heures de travail. L'administration coloniale française voyait d'un mauvais œil l'octroi d'un lopin de terre, comme en témoignent les nombreux arrêtés et ordonnances qui ont exigé des colons qu'ils nourrissent leurs esclaves au lieu de les laisser mourir de faim ou de se décharger de leur nourriture en leur donnant l'usage d'un jardin<sup>16</sup>. L'octroi d'un lopin de terre était considéré comme un premier pas vers l'accumulation d'un pécule, lorsque certaines des productions étaient vendues, pouvant être fatale au système esclavagiste<sup>17</sup>. Les autorités locales et le pouvoir central ont multiplié après le Code noir publié en 1685 ordonnances et arrêtés en vue d'obliger les colons à pourvoir à la nourriture de leurs esclaves. Cependant en Guadeloupe, dès le milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle, au contraire de la Martinique<sup>18</sup>, des colons ont préféré attribuer quasi systématiquement à leurs esclaves un lopin de terre afin qu'ils pourvoient eux-mêmes à leur nourriture en leur donnant la journée du samedi pour le cultiver. Cette coutume, en vigueur également à la Barbade<sup>19</sup>, trouve son origine dans l'installation en Guadeloupe des colons hollandais chassés de Récif lorsque le Portugal reprend à la Hollande les terres que cette dernière venait de lui arracher au Brésil. Ces colons apportent avec eux la technique de fabrication du sucre, alors que la canne dans les Antilles françaises est loin d'être considérée comme une culture susceptible d'apporter des revenus conséquents, ainsi que d'autres manières de traiter les esclaves. C'est ainsi que les colons portugais octroyaient un lopin de terre depuis les premières années du XVI<sup>ème</sup> siècle dans leur colonie de Madère<sup>20</sup>. Le Père Labat, missionnaire qui a laissé sous forme de Relation un journal de ses années passées à la

---

<sup>15</sup> Benoît 1989

<sup>16</sup> Le 6 novembre 1736 le conseil de Guadeloupe condamna un colon qui avait accordé à ses esclaves le samedi au lieu de les nourrir, Colonies, F3 222, p. 643 in Debien 1964 p. 143.

<sup>17</sup> Jamard 1992

<sup>18</sup> Lavollée 1841 p. 132

<sup>19</sup> Labat 1742,

<sup>20</sup> Debien 1964

Martinique et à la Guadeloupe à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, donne la description suivante des jardins :

"On laisse pour l'ordinaire un espace de quinze à vingt pieds entre chaque case, afin de pouvoir remédier au feu, quand il s'allume dans quelqu'une, ce qui n'arrive que trop souvent. Ils ferment quelquefois ces espaces avec une palissade, et se servent de ce terrain pour renfermer leurs cochons, ou pour faire un petit jardin d'herbes potagères. Dans les Habitations où les Maîtres nourrissent des cochons, il vaut mieux obliger les Nègres de mettre les leurs dans le parc du Maître, que de leur souffrir des parcs particuliers. On les oblige par ce moyen d'avoir soin de ceux du Maître, comme des leurs; et lorsqu'ils veulent vendre ce qui leur appartient, il faut qu'ils en donnent la préférence à leurs Maître, cela lui est dû; mais il faut aussi qu'il leur paye ce qu'il achète d'eux, autant pour le moins qu'ils le pourroient vendre au Marché. Il y auroit de l'injustice d'en agir autrement.

(...) On donne aux Nègres quelques cantons de terre dans les endroits éloignés de l'Habitation, ou proche des bois, pour y faire leurs jardins à tabac, et planter des patates, des ignames, du mil, des choux caraïbes, et autres choses, soit pour leur nourriture, soit pour vendre. C'est une bonne maxime d'avoir soin qu'ils y travaillent, et qu'ils les tiennent en bon état. On leur permet d'y vacquer les Fêtes après le Service Divin, et ce qu'ils retranchent du temps qu'on leur donne pour leurs repas. Ces jardins produisent une infinité de commoditez. J'ai connu des Nègres qui faisoient tous les ans pour plus de cent écus de tabac, et autres denrées. Lorsqu'ils sont à portée d'un Bourg, où ils peuvent porter commodément leurs herbages, leurs melons, et autres fruits, ils se regardent comme les heureux du siècle, ils s'entretiennent très-bien, eux et leur famille, et s'attachent d'autant plus à leurs maîtres, qu'ils s'en voyent protéger et aidez dans leurs petites affaires"<sup>21</sup>.

Loin d'être marginale, l'horticulture a fini par être pratique courante avant l'abolition de l'esclavage. Ch. Schnakenbourg a calculé à partir des habitations citées par V. Schœlcher dans ses "Rapports des procureurs", que sous la monarchie de Juillet, 21 % d'habitants à la Martinique et 10 % à la Guadeloupe continuent de nourrir leurs esclaves, outre quelques uns qui adoptent un système mixte de distribution de nourriture et d'octroi de jardins : les autres - environ 2/3 selon l'auteur - se déchargeant entièrement sur les esclaves du soin de produire eux-mêmes leur nourriture<sup>22</sup>. Peu avant l'abolition, l'octroi d'un lopin de terre est accepté bon gré mal gré par l'administration de la Guadeloupe<sup>23</sup>. Dans les années qui ont précédé l'abolition de l'esclavage, un arrêté local du 31 octobre 1846, recevant sanction royale le 8 décembre 1847, confère à l'esclave un lopin de huit ares, à charge pour lui de subvenir entièrement à sa nourriture, ce jardin n'ayant que quatre ares si l'esclave est nourri par le maître<sup>24</sup>. Les auteurs des XVII<sup>ème</sup>, XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles rapportent l'attachement des esclaves aux jardins. A la veille de l'abolition de l'esclavage, V. Schœlcher insiste sur l'attention et l'entretien que l'esclave voue à son lopin de terre, et son intérêt pour les arbres dont il est propriétaire<sup>25</sup>. G. Debien dans son travail sur l'alimentation des esclaves dans les Antilles françaises, mentionne qu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle à Saint-Domingue, un système d'assolement et de culture itinérante sont mis en place pour éviter que les esclaves ne s'attachent trop aux jardins<sup>26</sup>. A l'inverse, au XIX<sup>ème</sup> siècle, la correspondance des commandants de quartier avec la métropole, témoigne du fait que les propriétaires ont opté pour l'octroi d'un lopin de terre à leurs esclaves, afin d' "attacher le nègre au sol"<sup>27</sup>. L'environnement immédiat - arbres et jardins de l'habitation - a été le support d'une inscription dans une terre que la population esclave ne pouvait posséder.

<sup>21</sup> Labat 1742 vol.2, 4<sup>ème</sup> partie, chapitre IX, p. 407

<sup>22</sup> Schnakenbourg 1980 p. 55

<sup>23</sup> Lavollée 1841

<sup>24</sup> Taffin 1985 pp. 303-304

<sup>25</sup> Schœlcher 1842

<sup>26</sup> Debien 1972 p. 164

<sup>27</sup> Cf. la lettre du commandant de quartier de l'Anse-Bertrand ANSOM GUA 107 753 en réponse à une circulaire du 30 juillet 1818 citée par Taffin 1985 p. 303.

## Conclusion

La territorialisation de l'île s'est faite à partir d'une mise en scène horticole de la nature étrangère au paysage agricole de l'île. Le haut degré de maîtrise, de gestion et de symbolisation dont ont été et dont sont l'objet les jardins, traduit bien une appropriation du sol insulaire, et par là la constitution d'un territoire au moins domestique et privé. Il reste en effet à repérer dans la Caraïbe, les espaces et les lieux d'une appropriation collective de l'archipel. Tranchant sur l'aspect soigné des jardins et des espaces privés, la dégradation du paysage et des espaces publics ne témoignent pas d'une reconnaissance collective de l'environnement et d'une appropriation des lieux publics. Bien que de nombreux auteurs s'accordent à mettre en avant l'absence de lien social et l'individualisme, hérités de l'esclavage qui seraient caractéristiques des sociétés caraïbéennes pour rendre compte de cet écart, peut-être faut-il construire d'autres objets de recherche pour mettre en évidence une territorialisation plus générale ? La territorialisation de l'espace s'est faite par une reconnaissance et une domestication de la flore de l'île – quand bien même elle aussi est pour partie étrangère à l'archipel –, ce que des écrivains avaient compris bien avant des anthropologues et des agronomes. La revue *Tropiques* qui parût de 1939 à 1944, en publiant de nombreux articles consacrés à la flore et à la faune antillaise, devait permettre aux Antilles, selon les termes d' A. Césaire de se "recentrer" après les ravages du colonialisme. Pourtant, malgré le colonialisme et l'esclavage, ce recentrement n'avait pas lieu d'être pour une majorité de la population, celle-ci étant parvenue à partir de la flore à fabriquer du territoire. L'appropriation de l'environnement s'étant réalisée au sein du contexte coercitif de la société d'habitation, puis ayant continué malgré le contexte de la départementalisation, la Caraïbe montre de manière exemplaire non seulement que tout groupe dominé est à même de symboliser son rapport au monde par la fabrication d'un territoire, mais également que les logiques symboliques, en produisant une représentation du monde créole qui n'est en rien assimilée à la culture européenne, travaillent à l'écart des logiques de classe.

\*\*\*\*\*

## Bibliographie

AFFERGAN, F., 1983, *Anthropologie à la Martinique*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.

BACHELARD, G., 1957, *La poétique de l'espace*, P.U.F., Paris.

BARRAU, J., 1976, "Biogéographie ou ethnobiogéographie ? Une réflexion à propos de la Martinique, et plus généralement des Petites Antilles", *Information en sciences sociales* XIV(1):12-34.

BARRAU, J., 1978, "Les hommes et le milieu naturel à la Martinique", *Environnement Africain* (Numéro Hors-Série):31-48.

BARRAU, J., 1986, "L'environnement aux Petites Antilles, sa gestion, ses transformations et les problèmes ainsi posés à l'interface environnement-santé", In *Étude comparative des facteurs socio-culturels relatifs à la santé et à l'environnement dans les Petites Antilles*, J. Barrau, A. Gilloire et A. Peeters, ed., pp. 5-21bis, Rapport dactylographié, CNRS.

BARRAU, J. et Ch. MONTBRUN, 1978, "La mangrove et l'insertion humaine dans les écosystèmes insulaires des Petites Antilles : le cas de la Martinique et de la Guadeloupe", *Social Science Information*, XVII(6):897-919.

BARRAU, J., A. PEETERS, et A. GILLOIRE, 1986, *Étude comparative des facteurs socio-culturels relatifs à la santé et à l'environnement dans les petites Antilles*, CNRS.

BECKFORD, G. L., 1985, "La paysannerie caraïbe : un mode de production proche de l'agriculture de plantation", *Revue internationale des sciences sociales* (37):433-447.

BENOÎT, C., 1989, "Les frontières du corps : perception du corps à la Guadeloupe à travers les représentations et pratiques liées à la maladie, l'espace habité (case et jardin de case) et l'exercice des thérapeutiques traditionnelles", Doctorat de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2 vol., 334p. 145p.

- BENOÎT, C., 1990, "Outil graphique et analyse anthropologique des jardins de case en Guadeloupe", *Histoire et Mesure* 5(3-4):315-342.
- BERLEANT-SCHILLER, R., et L. M. PULSIPHER, 1986, "Subsistence Cultivation in the Caribbean", *Nieuwe West-Indische Gids* 60 (1-2):1-40.
- BONNEMAISON, J., 1981, "Voyage autour du territoire", *L'espace géographique* X (4):249-262.
- BORY, A., 1982, "Crise de la société, crise de la pensée aux Antilles", *Présence africaine* (121-122):27-52.
- CHIVALLON, C., 1992, "Tradition et modernité dans le monde paysan martiniquais : approche ethno-géographique", Thèse de doctorat nouveau régime, Université de Bordeaux III.
- CHIVALLON, C., 1995, "Space and identity in Martinique : towards a new reading of the spatial history of the peasantry", *Environment and Planning D*, 13:289-309.
- CRABOS, C., 1983, "Approche socio-économique de la production vivrière d'une petite région de la Guadeloupe", Mémoire de fin d'études, ENSAM, dactylo. 66p. +biblio.+annexes 36 p.
- DEBIEN, G., 1964, "La nourriture des esclaves sur les plantations des Antilles françaises aux 17e et 18e siècles", *Caribbean Studies*, 3-28.
- DEBIEN, G., 1972, "La question des vivres pour les esclaves des Antilles françaises aux 17e et 18e siècles", *Anuario del Instituto de Antropologia e Historia* (VII-VIII), 131-173.
- DEGRAS, L., 1985, "Étude de la polyculture vivrière "jardins créoles" des Antilles et de la Guyane (1981-1984). Systèmes de production agricole caribéens et alternatives de développement", pp. 599-611, Martinique, Université des Antilles-Guyane.
- DELAWARDE, J.B., 1935a, *Essai sur l'installation humaine dans les mornes de la Martinique*. Fort-de-France.
- DELAWARDE, J.B., 1935b, *Les défricheurs et les petits colons de la Martinique au 17e siècle*. Paris.
- ETIFFIER-CHALONO, M. E., 1985, "Étude descriptive des jardins traditionnels des campagnes de Ste-Marie, Martinique", Thèse de 3ème cycle, Université des Sciences et Techniques du Languedoc, Montpellier.
- FLAGIE, A., 1993, *Demen sé on kouyon - Recherche en sociologie de la catastrophe dans les quartiers d'habitat précaire en Guadeloupe*, AAEA, Centre de formation et d'ingénierie sociale.
- FRANÇOIS, M.-D. et M. GRANDGUILLOTTE, 1986, "Savoirs et parenté dans l'anklo marie-galantais et le jaden bò kaz", *Carbet* 6:68-97.
- FRANÇOIS, M.-D., M. GRANGUILLOTTE et H. JOSEPH, 1985, *Savoirs Naturalistes Populaires en Guadeloupe*, Convention entre le Ministère de la Culture/Direction du patrimoine, 111p.
- FRANKEL, O. H., 1959, "Variation Under Domestication", *The Australian Journal of Science* XXII:27-32.
- FREDRICH, B., 1978, "Dooryard medicinal Plants of St. Lucia", *Yearbook of the Association of Pacific Coast Geographers*, 40:65-78.
- GILLOIRE, A., 1983, "Pratiques de contournement du droit foncier aux Antilles françaises", *Études foncières* (19):12-17.
- GLISSANT, E., 1981, *Le discours antillais*, Paris, Le Seuil.
- GLISSANT, E., 1990, *Poétique de la relation*, Paris, Gallimard.
- HARRIS, D. R., 1969, "Agricultural Systems, Ecosystems and the Origins", In *The Domestication and exploitation of Plants and Animals*, J. P. e. G. W. D. Ucko, ed., pp. 3-15, London, Gerald Duckworth and Co.
- HAUDRICOURT, A.-G., 1962, "Domestication des animaux, culture des plantes, traitement d'autrui", *L'homme*, 2(1):40-50.
- HOROWITZ, M. M., 1960b, "A Typology of Rural Community Forms in the Caribbean", *Anthropological Quarterly*, XXXIII(4):177-187.

HOROWITZ, M. M., 1967, *Morne-Paysan: A Peasant Village in Martinique*, New York-Chicago-San Francisco-Toronto-London, Holt, Rinehart and Winston.

HOROWITZ, M. M., (ed.), 1971, *People and Culture of the Caribbean*, New York, The Natural History Press.

ISHIZAKA, M., 1987, "Une analyse du paysage de plantation dans les Petites Antilles", In *Social and festive space in the Caribbean Comparative Studies on the plural societies in the Caribbean*, II, M. a. N. Yamahuchi M., ed., pp. 115-172, Tokyo, Japan, ILCAA.

JAMARD, J. -L., 1992, "Consommation d'esclaves et production de "races" : l'expérience caraïbéenne", *L'Homme*, XXXII(122-124):209-234.

KIMBER, C., 1966, "Dooryard gardens of Martinique", *Yearbook of Pacific Coast of Geographers*, 38:97-118.

KIMBER, C., 1973, "Spatial patterning in the dooryard gardens of Puerto Rico", *The Geographical Review*, (6):6-26.

LABAT, Révérend Père J.B., 1742, *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique, contenant l'histoire naturelle de ces pays, l'origine, les mœurs, la religion et le gouvernement des habitants anciens et modernes (nouvelle édition augmentée considérablement, 1ère édition 1722)*, 1972-1973, Fort-de-France, Horizons Caraïbe.

LASSERRE, G., 1965, "Petite propriété et réforme foncière aux Antilles françaises. Les problèmes agraires des Amériques latines", pp. 109-124, Paris, CNRS.

LASSERRE, G., 1972, "La petite propriété des Antilles françaises dans la crise de l'économie de plantation", In *Études de géographie tropicale offertes à Pierre Gourou*. ed..

LAVOLLÉE, P., 1841, *Notes sur les cultures et la production de la Martinique et de la Guadeloupe*, Paris, Imprimerie Royale.

LAWSON-BODY, G., 1990, "Stratégies paysannes dans la Guadeloupe en transition vers le salariat : Des habitations marchandes-esclavagistes aux communautés paysannes libres dans l'espace des Grands-Fonds", Thèse de Doctorat, Connaissance des tiers-mondes, Paris VII.

MINTZ, S. W., 1960, "The house and the yard among three caribbean peasantries", *VIe congrès international des sciences anthropologiques et ethnologiques*, pp. 591-596, Paris, CNRS.

MINTZ, S. W., 1967, "Petits cultivateurs et prolétaires ruraux dans la région des Caraïbes", *Les problèmes agraires des Amériques latines*, pp. 93-100, Paris, CNRS.

MINTZ, S. W., 1973, "A Note on the Definition of Peasantries", *Journal of Peasant Studies*, 1(1):91-106.

MINTZ, S. W., 1983, "Reflections on Caribbean peasantries", *Nieuwe West-Indische Gids*, 57(1-2):1-102.

MOLES, A.A. et E. ROHMER, 1972, *Psychologie de l'espace*, Casterman, Tournai.

PAQUETTE, R., 1978, "La petite exploitation en Martinique", *Environnement africain*, (n° hors-série : environnement caraïbe):77-93.

PEETERS, A., 1976, "Le petit paysannat martiniquais et son environnement végétal. Recherches en cours", *Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée*, XXIII(1,2,3):47-56.

PEETERS, A., 1984, *Représentations et pratiques populaires relatives à l'environnement et à la santé aux Antilles françaises*, Ministère de la recherche et de l'industrie, Ministère de l'éducation nationale, Secrétariat d'état aux DOM-TOM, Muséum national d'histoire naturelle - laboratoire d'ethnobotanique et d'ethnozoologie-ERA 773 du CNRS, Maison des sciences de l'homme/Contrat CORDET.

RABOT, C., 1982, *Les jardins vivriers d'une petite région de la Guadeloupe : approche agro-écologique des associations végétales*, ENITA-CNEARC.

SCHNAKENBOURG, Ch., 1980, *Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe aux XIX et XXème siècles : La crise du système esclavagiste (1835-1847)*, Paris, L'Harmattan.

SCHÛELCHER, V., 1842, *Des colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage*, Paris, Pagnerre.



TAFFIN, D., 1985, "Maladies et médecine à la Guadeloupe au XIX<sup>ème</sup> siècle", Thèse du diplôme d'archiviste paléographe, École des Chartes.